

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1409>



**Communiqué des
établissements en lutte de
Colombes (mercredi 27 janvier
2016) Pour les élèves des
quartiers populaires, sauvons
l'éducation prioritaire à
Colombes !**



Date de mise en ligne : mardi 2 février 2016

- EDUCATION EN LUTTE !

- Archives 2014-2020

Copyright © SUD éducation-92 - Tous droits réservés

Les dotations horaires globales (DHG) attribuées à nos établissements respectifs viennent de nous être communiquées. Partout les moyens annoncés pour la rentrée 2016 sont en baisse par rapport à la rentrée 2015.

Depuis 3 ans, la communication du Ministère de l'éducation nationale a successivement mis en avant une réforme de l'éducation prioritaire prétendument destinée à réduire les inégalités sociales de réussite scolaire (sans aucun moyen supplémentaire !), une réforme du collège pour lutter contre les inégalités intra-établissements (alors que l'autonomie accrue va au contraire les accroître), une expérimentation de réforme de la carte scolaire censée restaurer la mixité sociale dans les collèges.

Sur le terrain, pour les établissements de Colombes, la réalité est toute autre : il manque 300h de DHG à nos établissements pour fonctionner ne serait-ce qu'à l'identique par rapport à la dernière rentrée. Sauf à croire que les difficultés économiques et sociales disparaîtront subitement de nos établissements à la rentrée prochaine, on voit mal ce qui peut justifier une telle saignée !

Mardi 26 janvier, une AG de ville a réuni près de 60 collègues représentant tous les établissements en éducation prioritaire de Colombes. Nous avons décidé de demander une audience dès le lendemain au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du 92.

Mercredi 27 janvier, une délégation représentant l'ensemble des établissements concernés s'est donc rendue devant l'inspection académique pour demander à être reçue par le Directeur académique. Celui-ci a refusé de nous rencontrer, alors que le SNES avait annoncé notre venue et l'avait informé de notre demande.

Comme prévu lors de l'AG de la veille, un préavis de grève sera donc déposé à compter du 9 février.

Les enseignants mobilisés des établissements de Colombes en éducation prioritaire, soutenus par les sections syndicales CGT éducation, SNES-FSU et SUD éducation.

